

ANNEXE 2

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme
DIPER 1er degré
Cité Brunet - BP 1011
26015 VALENCE CEDEX
ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

MOUVEMENT 2023

Form with two columns: 'DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DE LA SITUATION FAMILIALE' and checkboxes for 'RAPPROCHEMENT DE CONJOINT (RC)' and 'AUTORITE PARENTALE CONJOINTE (APC)'.

Imprimé à retourner avec les justificatifs demandés par courriel à l'adresse ci-dessus avant le vendredi 17 mars 2023

Rappel
Lors de votre « demande de mutation » pour solliciter une bonification au titre de la situation familiale vous devez :
1/ retourner l'annexe 2 dûment complétée, avec les justificatifs demandés au service DIPER avant le vendredi 17 mars 2023.
2/ cocher la case correspondante à votre demande : RC / APC sur l'écran de saisie relatif aux éléments de bonification dans l'application I-PROF/MVT1D
3/sélectionner la commune qui sera bonifiée dans l'application I-PROF/MVT1D, en accord avec le service DIPER.
Les bonifications accordées au titre de la situation familiale (rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe) ne sont pas cumulables.

NOM.....PRENOM.....

AFFECTATION 2022-2023 située dans la Drôme.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

COURRIEL..... PORTABLE.....

SOLLICITE UNE BONIFICATION EN RAISON DE : (cocher la case correspondante et préciser la commune)

- Checkboxes for 'Rapprochement de conjoint (RC)' and 'Autorité parentale conjointe (APC)' with detailed instructions for each.

Les pièces justificatives à transmettre pour l'octroi de la bonification sont énumérées ci-après. (En cas de pièces manquantes au dossier, la demande de bonification ne sera pas étudiée.)

Fait à....., le.....2023
Signature

ANNEXE 2

Pièces justificatives à fournir avec l'annexe 2 dûment complétée.

❖ RAPPROCHEMENT DE CONJOINT (RC)

Il y a rapprochement de conjoints lorsque l'enseignant souhaite se rapprocher de la commune de résidence professionnelle de son conjoint.

➤ La situation familiale (ouverture des droits) est appréciée :

- pour l'agent MARIÉ(E) au plus tard le 31.12.2022 ☞ *joindre copie du livret de famille*
- pour l'agent PACSÉ(E) au plus tard le 31.12.2022 ☞ *joindre copie du récépissé du PACS ou l'acte de naissance de l'un des partenaires de PACS datant de moins de 3 mois*
- pour l'agent NON MARIÉ(E) ayant reconnu un enfant né et reconnu par les deux parents avant le 31.12.2022 ☞ *joindre photocopie du livret de famille*

➤ La situation professionnelle est appréciée au 31 août 2023 :

Adresse professionnelle du conjoint dans le département de la Drôme
☞ *joindre une attestation de l'employeur de moins de 3 mois précisant la date de début du contrat et le lieu de travail (adresse complète précise)*

Condition de distance : le nombre de KM entre AFFECTATION 2022-2023 et COMMUNE de résidence professionnelle du conjoint doit être = ou > à 30KM (calculé avec l'application MAPPY "au plus rapide et sans péage") :KM.
Rappel : Sans condition d'éloignement pour les entrants.

Adresse professionnelle du conjoint dans un département limitrophe
☞ *joindre une attestation de l'employeur de moins de 3 mois précisant la date de début du contrat et le lieu de travail (adresse complète précise)*

Condition de distance : le nombre de KM entre AFFECTATION 2022-2023 et COMMUNE de résidence professionnelle du conjoint doit être = ou > à 30KM (calculé avec l'application MAPPY "au plus rapide et sans péage") :KM.

Attention : le télétravail en tant qu'aménagement des conditions d'exercice à la demande de l'agent n'est pas pris en compte.

❖ AUTORITE PARENTALE CONJOINTE (APC)

Rappel : Les demandes formulées à ce titre tendent à faciliter le regroupement familial autour de l'enfant. Il s'agit de la situation de l'agent qui sollicite un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant.

➤ NOMBRE D'ENFANT À CHARGE DE MOINS DE 18 ANS au 31.08.2023 :

☞ *joindre une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance*

➤ ADRESSE PRIVÉE OU ADRESSE PROFESSIONNELLE DU PARENT IMPLIQUÉ dans la garde de l'enfant ou des enfants ☞ *joindre toute pièce justificative*

.....
.....
➤ EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE DANS LE CADRE D'UNE :

Garde partagée Garde alternée Droits de visite

☞ *joindre une copie des décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.*

Le cas échéant joindre une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

Important :

➤ Il est préconisé de contacter la **cellule d'aide et de conseil** pour vous accompagner tout au long de votre demande de mutation par mail ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr ou par téléphone **04.75.82.35.49 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 du 8 mars au 6 juin 2023.**

➤ Pensez à consulter régulièrement votre messagerie IProf **et** votre messagerie professionnelle de type prénom.nom@ac-grenoble.fr. C'est essentiellement par ces biais que les communications liées aux opérations du mouvement auront lieu.